

Suivant le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, voici les salaires bruts mensuels de référence des élèves de l'enseignement technique agricole devant servir de base au calcul des cotisations et des rentes AT/MP pour le 2nd semestre 2025.

Ils s'élèvent à :

► **Diplômes de l'enseignement supérieur :**

- **Ex-ENSA et assimilés** 3 379 euros
(AgroParis Tech, AgroCampus Ouest, Montpellier Supagro, ENFA)
- **ENV** 3 379 euros
(ENV Alfort, ENV Toulouse et formations vétérinaires de VétAgro Sup et d'ONIRIS)
- **Ex-ENITA et assimilés** 3 058 euros
(Bordeaux Sciences Agro, AgroSup Dijon, ENGEEES, ENSP Versailles et formations horticoles d'AgroCampus Ouest, formations agro alimentaires d'ONIRIS et formations agricoles de Vetagro Sup)
- **Écoles d'ingénieurs de l'enseignement agricole privé** 3 058 euros

► **Diplômes de l'enseignement technique et supérieur court :**

- Brevet de technicien supérieur..... 2 476 euros
- Baccalauréat professionnel..... 2 169 euros
- Brevet d'études professionnelles agricoles 1 922 euros
- Certificat d'aptitude professionnelle agricole 1 792 euros

A noter : Aux termes de l'article L. 133-10 du code de la sécurité sociale, les salaires ont été arrondis à l'euro le plus proche.